

---

# L'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire dans la MRC de Memphrémagog dans une perspective d'occupation du territoire

André Joyal et Kamal El Batal  
Université du Québec à Trois-Rivières

---

## Introduction

Cet article cherche à illustrer les dynamiques agricoles et le développement rural dans la MRC de Memphrémagog avec une vision d'occupation et de protection du milieu suivant une perspective de développement durable. Les enjeux et les perspectives de l'avenir de l'agriculture et de l'occupation du territoire ont permis de comprendre la nécessité d'aborder l'avenir du secteur agricole et de ses activités connexes en prenant en considération les multiples interrelations entre les variables mises en présence. D'entrée de jeu, il sera question des réflexions sur les innovations susceptibles d'apporter à la MRC un dynamisme nouveau en n'occultant pas, il va sans dire, les obstacles auxquels elles doivent faire face. L'absence de flexibilité de la *Loi sur la protection des sols agricoles* comptent parmi les freins les plus importants à la diversification des activités agricoles. De cet état de fait, l'accueil de nouveaux résidents désireux de s'adonner à de nouvelles formes d'activités agricoles, susceptibles de contribuer à la dynamisation des petits milieux, s'avère à la fois complexe et difficile.

Sur la base de telles prémisses, la perspective territoriale ici adoptée ainsi que la multifonctionnalité de l'agriculture mise en évidence permettent de porter un regard nuancé et critique tant au niveau de certaines politiques publiques qu'au niveau de certaines pratiques agricoles. Les informations ici mises de l'avant prennent leur appui sur deux sources de données : un recensement de documents pertinents a conduit à formuler une vision critique des politiques publiques, alors que la deuxième tire ses origines des entretiens

individuels réalisés auprès de certains acteurs interpellés et concernés par la problématique de l'occupation du territoire rural et par la durabilité de l'agriculture dans la MRC de Memphrémagog.

## La MRC de Memphrémagog face au défi du développement territorial

À l'issue des États généraux du monde rural initiés par l'Union des producteurs agricoles (UPA) en 1991, les milieux ruraux se sont identifiés selon une certaine spécificité environnementale, culturelle, organisationnelle, sociale et économique qui leur est propre. En regard de cette caractéristique, une révision de l'approche exogène (dite par le haut) de développement s'est imposée et dut céder la place à l'approche endogène (dite par le bas) mieux adaptée aux nouvelles réalités.

Ainsi, les décisions en rapport avec l'occupation du territoire doivent émaner du milieu concerné et non pas seulement et principalement des grands décideurs du secteur public. Une approche territoriale locale et régionale du développement durable, jumelée à une politique publique adaptée et flexible, favorise la prise de conscience et l'implication des populations dans tout processus de développement durable en vue de promouvoir la diversification des différents créneaux d'activités socio-économiques, y compris l'agriculture. La référence au territoire évoque un processus de construction permanente susceptible de se voir éclairer à partir de dimensions historiques, sociales, politiques et économiques dont les logiques s'expriment à différentes échelles. On y trouve des relations entre

**La référence au territoire évoque un processus de construction permanente susceptible de se voir éclairer à partir de dimensions historiques, sociales, politiques et économiques dont les logiques s'expriment à différentes échelles.**

entreprises en marche qui induisent nécessairement une proximité géographique. Cette dernière favorise la coordination d'acteurs locaux qui mettent en œuvre des stratégies de nature différente<sup>1</sup>. Le territoire correspond à un espace géographique concret quelle qu'en soit sa taille, pour autant qu'on puisse y faire un travail prospectif. Hélas, il est fait d'une multitude d'acteurs aux intérêts souvent divergents et parfois opposés<sup>2</sup>. Et, comme le remarquent Torre et Filippi<sup>3</sup>, on assiste de nos jours à un processus original de construction des territoires. Il s'agit d'un mouvement de masse qui s'explique à la fois par les politiques publiques mises de l'avant et par une volonté des populations locales de se retrouver et de s'identifier autour de représentations communes opérant dans le cadre d'une construction sociale de nature collective. On comprendra qu'aucune MRC québécoise n'échappe à un tel processus en sachant bien ce que représente son agriculture.

Ici, il importe de signaler que la valeur totale foncière attribuable à l'agriculture ne représente que 3,46 % de la valeur totale foncière uniformisée de la MRC de Memphrémagog. Dans certains cas extrêmes, la proportion de cette valeur est quasiment nulle, comme dans le cas des municipalités d'Eastman, de North Hatley et d'Omerville. À l'autre extrême, le cas de Hatley village, la valeur foncière agricole atteint 33,53 % de la valeur foncière totale de la MRC, Hatley Partie-Ouest (16,89 %), Saint-Benoît-du-Lac (15,94 %), Ogden (10,45 %). En général, cette valeur n'excède pas 3 % dans 14 municipalités (sur un total de 23). Indépendamment de la méthode d'estimation préconisée, on peut affirmer que le territoire agricole est très hétérogène d'une municipalité à l'autre et que, dans certaines parties, ce n'est plus l'agriculture qui contribue réellement à la protection et à l'occupation du territoire. Le portrait agricole produit par la MRC de Memphrémagog en janvier 2005 démontre qu'environ 25 % du territoire est occupé par des fermes qui ont vu leur poids territorial et quantitatif chuter depuis une vingtaine d'années.

### Vers une agriculture différente

L'agriculture a toujours été l'assise territoriale de la ruralité québécoise puisqu'elle a contribué au façonnement du paysage rural dans son ensemble. Toutefois, depuis une vingtaine d'années, ce créneau présente des indices d'essoufflement, provoquant ainsi une forme de « déstructuration-restructuration » du

tissu rural québécois. Des facteurs endogènes, à savoir l'endettement des fermes agricoles, le respect de l'environnement, la baisse des revenus agricoles, la perception négative à l'égard de certaines pratiques, en plus de facteurs exogènes, dont principalement la mondialisation et les épidémies, représentent les causes principales de cette fragilité du tissu agricole québécois.

**Le portrait agricole produit par la MRC de Memphrémagog en janvier 2005 démontre qu'environ 25 % du territoire est occupé par des fermes qui ont vu leur poids territorial et quantitatif chuter depuis une vingtaine d'années.**

À cet effet, l'agriculture doit s'ajuster aux défis de l'environnement, du développement durable et de la viabilité économique. Le monde agricole est dorénavant appelé à favoriser une approche de co-habitation harmonieuse avec les consommateurs puisque ceux-ci ne cessent de revendiquer une alimentation saine jumelée au respect de l'environnement. Ainsi, la viabilité de certaines communautés rurales et la durabilité de l'agriculture seraient, entre autres, dépendantes des décisions prises par les agriculteurs, le gouvernement central et les élus locaux dans une dynamique de concertation et de participation effectives. Ceci nous amène plus précisément au concept de la **bonne gouvernance territoriale**. Elle se définit comme le processus institutionnel-organisationnel de construction d'une mise en compatibilité de différents modes de coordination entre acteurs géographiquement rapprochés. Pour la rendre opérationnelle, il est bien indiqué qu'il importe d'obtenir de la part des acteurs concernés la mise en synergie de leurs trajectoires respectives de façon à favoriser l'émergence de l'intérêt commun<sup>4</sup>.

Dans le même ordre d'idées, le défi de l'agriculture et des politiques agricoles se pose donc en termes d'occupation du territoire. La réflexion s'avère pertinente dans la mesure où elle questionne la corrélation entre le rôle de l'agriculture et la dynamique de l'occupation/protection du territoire en milieu rural québécois. La présence d'une agriculture respectueuse de l'environnement et d'aménités naturelles liées notamment à la qualité de l'environnement, au cadre de vie, à la beauté des paysages peut également jouer un rôle sur

l'attraction de nouveaux arrivants et sur l'émergence d'entreprises en milieu rural<sup>5</sup>.

Tel que mentionné ci-haut, notre effort consiste à attirer l'attention sur l'occupation et la protection du territoire rural dans la MRC de Memphrémagog et ce, dans une dynamique de diversification et d'ajustement des activités agricoles et non agricoles. À cet égard, cet article vise à comprendre comment l'agriculture pourrait contribuer à l'occupation et à la protection du territoire rural de la MRC de Memphrémagog.

**L'avenir d'un territoire rural est entre les mains des parties prenantes qui le gouvernent.**

### **L'occupation du territoire en milieu rural**

En relation avec le développement rural, on distingue deux approches différentes : la classique et la nouvelle. Cette dernière se voit associer à un nouveau paradigme<sup>6</sup>. Par rapport à l'occupation du territoire en milieu rural, l'approche reliée au nouveau paradigme rural ne donne pas la priorité à l'activité agricole, sans pour autant l'exclure de l'échiquier. Si l'agriculture a joué un rôle potentiel dans le façonnement des milieux ruraux et dans le développement rural, le contexte actuel oblige à prêter attention aux activités de transformation et de services. La santé des milieux ruraux passe par la valorisation de tous les actifs susceptibles de revitaliser le cadre de vie des collectivités rurales.

L'avenir d'un territoire rural est entre les mains des **parties prenantes** qui le gouvernent. Ainsi, l'État, le secteur privé, les instances de gouvernance régionale, la population et les organismes communautaires doivent intervenir en partenariat en vue de participer au processus de prise de décision et à la mise en place d'un programme de développement rural régional et local. Cette gouvernance à la verticale et à l'horizontale s'accomplit par l'entremise d'un engagement réel et durable et d'un partage de connaissances et de compétences intra et inter localités. C'est dans cette voie que s'est engagée la Fondation canadienne de revitalisation rurale en utilisant le vocable **nouvelle économie rurale**<sup>7</sup>. Cette nouvelle économie rurale

doit prendre son essor dans la MRC de Memphrémagog, comme ailleurs. Cependant, elle peut se voir compromise par la rigidité de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*.

### **La loi du zonage agricole à redéfinir**

« Il ne faut pas toucher à la loi sur le zonage agricole. Les terres protégées sont l'équivalent d'un parc industriel pour les agriculteurs. Un agriculteur qui donnerait une partie de sa propriété, c'est comme s'il vendait une partie de son coffre à outils. » (Un répondant)

Le gouvernement du Québec crée en 1978 la Commission du territoire agricole en adoptant la *Loi sur la protection du territoire agricole* (LRQ, c. P-41.1). En 1997, cette loi fut amendée et portera dorénavant l'appellation de *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA). Ces amendements de loi sont connus sous le nom de « projet de loi 23 ». Un fait mérite d'être signalé : avant la venue de la loi 23, il existait ce qu'on appelait le Tribunal d'appel (TAQ) dédié aux appels des citoyens. Ce dernier avait le pouvoir d'analyser de nouveau chaque demande rejetée par la CTPAQ.

Selon les données de l'Union des producteurs agricoles<sup>8</sup>, la CTPAQ aurait reçu plus de 26 000 demandes d'implantation ou d'agrandissement d'un usage non agricole et elle en a autorisé un peu plus de la moitié, soit plus de 40 000 hectares situés en zone agricole. Selon son rapport annuel de 2005-2006<sup>9</sup>, les décisions rendues représentent 26 % des usages résidentiels, 12 % le morcellement des fermes et 5 % un usage de nature industrielle ou commerciale. Dans le cas de l'Estrie, 89 décisions favorables ont été rendues concernant les usages résidentiels, ce qui représente 47 %. Ces données illustrent la pression qui s'exerce sur le zonage agricole.

En effet, ces pressions varient d'un territoire à l'autre dépendamment où se situe la zone agricole. Ainsi, les municipalités locales proches des ensembles urbains tendent à repousser les limites de la zone agricole et, dans les municipalités rurales, la diversification de l'agriculture constitue l'enjeu principal des préoccupations. Il appert que les communautés souhaitent que soit permise l'implantation d'usages autres que l'agriculture dans des endroits moins dynamiques de la zone agricole. Or, 60 % de la zone agricole serait inadéquate ou impropre à l'agriculture. C'est autant d'espa-

ce susceptible de favoriser cette nouvelle économie rurale à laquelle il est fait allusion plus haut.

De façon globale, il apparaît que la rigidité de la loi sur le zonage agricole se voit contestée par plusieurs observateurs. Ainsi, dans son avis pour une nouvelle politique nationale de la ruralité, Solidarité rurale du Québec<sup>10</sup> constate que les modalités d'application du zonage agricole suscitent beaucoup d'insatisfactions chez les élus, les organismes de développement et les citoyens. D'un côté, il y a une adhésion forte de certains acteurs des milieux ruraux au principe de la protection du territoire, (c'est le cas de l'UPA) et de l'autre côté, il y a ceux qui déplorent l'application « mur à mur » d'une loi qui ne tient pas suffisamment compte des spécificités territoriales.

Le débat sur l'état actuel et futur de l'agriculture québécoise en rapport avec l'occupation et la protection du territoire en milieu rural impose, de toute évidence, une mise à niveau des lois et réglementations agricoles, y compris la loi sur le zonage agricole. Nombreux sont les maires de municipalités rurales qui estiment que le zonage agricole constitue un frein important au développement de leur territoire. Bien que certains reconnaissent les tenants et aboutissants de la LPTAA et refusent de remettre en question son utilité et ses fondements, la majorité estime que le manque de flexibilité de la loi pourrait être un des facteurs explicatifs de la décroissance démographique enregistrée.

À la lumière de ces points de vue, il paraît logique que la sauvegarde de chaque territoire en milieu rural dépendra de deux dimensions étroitement liées : **celle de son occupation et celle de sa protection en les adaptant aux conditions et spécificités de chacune des MRC.** Une vision stratégique d'occupation du territoire ne peut se manifester que dans une atmosphère de participation directe, de concertation, de partenariat et d'imputabilité de toutes les forces du milieu rural. À cet égard, les citoyens, les élus, les agriculteurs, les représentants de l'État seront les gardiens et les gouvernants de leur capital commun à l'intérieur de leur territoire.

Existe-t-il une possibilité de compromis et de consensus quelque part ? Certes, le défi est de taille. La MRC de Memphrémagog adhère à la vision de ceux et celles qui croient que le positionnement d'un territoire dépendra de ses capacités de valoriser ses atouts

naturels et de la présence d'aménités naturelles qui peuvent jouer un rôle clé dans l'attraction et la rétention démographique et entrepreneuriale.

**Une vision stratégique d'occupation du territoire ne peut se manifester que dans une atmosphère de participation directe, de concertation, de partenariat et d'imputabilité de toutes les forces du milieu rural.**

### **Regard sur l'agriculture de la MRC de Memphrémagog**

La MRC de Memphrémagog possède un potentiel de développement dont l'optimisation exige une nouvelle orientation et une diversification par une exploration des créneaux non agricoles comme ceux se rapportant aux PME, à la villégiature et aux résidences touristiques. La courbe illustrant la mise en friche de portions de territoire laisse croire à une stabilisation relative au cours des prochaines années, étant donné qu'on a observé peu de différence entre les superficies abandonnées en 1983 et celles qui l'ont été en 1994. Ce diagnostic du portrait agricole de la MRC rend légitime le questionnement sur le rapport entre l'agriculture, son rôle et l'occupation du territoire en milieu rural. En effet, la perte des fermes agricoles peut avoir des impacts tangibles sur l'occupation du territoire à savoir : l'abandon des terres agricoles, la baisse de la population agricole, la sous-valorisation du paysage naturel et touristique.

Durant ces vingt années, la population rurale agricole est passée de 2170 personnes à 880, alors que la population rurale non reliée à l'agriculture progressait. La MRC de Memphrémagog, contrairement à l'Estrie et à l'ensemble du Québec, a connu une augmentation significative de sa population rurale, malgré le déclin tout aussi remarquable de la population rurale agricole. La question d'occupation du territoire se manifestera avec davantage d'acuité et de pertinence tant qu'elle devra faire face à une loi sur le zonage agricole qui empêche d'offrir du terrain aux résidents et commerçants désireux de s'établir dans la MRC.

À la lumière de ces faits, il serait incohérent d'avoir une loi sur le zonage agricole identique pour tous les territoires ruraux. Par ailleurs, dans une perspective d'occupation du territoire et de développement dura-

ble, les poches territoriales inadéquates à l'agriculture doivent être revalorisées, exploitées et optimisées d'une autre façon. À cet égard, la MRC, comme instance de gouvernance locale, est censée jouer pleinement le rôle de planificateur de développement, d'occupation et de protection de son territoire et cela, en identifiant de nouvelles initiatives agricoles et non agricoles. Si, malheureusement, la MRC se heurte à une loi rigide ou encore non adaptée à ses spécificités territoriales, celle-ci sera limitée dans l'accomplissement de sa mission et de ses objectifs en tant qu'agent premier de gouvernance territoriale.

**Pour que l'agriculture puisse jouer un rôle d'occupation et surtout de protection du territoire, nous suggérons une nouvelle orientation vers une forme d'agriculture multifonctionnelle et de proximité.**

### Une co-habitation souhaitable

La co-habitation entre les ruraux agricoles, les ruraux non agricoles et les urbains nécessite des efforts concertés et orientés vers une vision stratégique sur le long terme. D'un côté, les citoyens non agricoles résidant en milieu rural ou en milieu urbain réclament des produits agricoles de plus en plus sains et ne cessent de revendiquer une agriculture respectueuse de l'environnement, non polluante et dépourvue d'odeurs désagréables. De l'autre côté, la loi du marché impose une productivité toujours plus élevée des exploitations agricoles. Pour ce faire, elles doivent utiliser davantage d'inputs (engrais, pesticides, hormones pour animaux, rotation rapprochée des cultures, monoculture, etc.). L'agriculture saurait-elle contribuer à l'occupation et à la protection du territoire sans nuire aux résidents, aux sols et aux rivières ? Trouver une réponse à cette question n'est pas simple. Toutefois, il importe de rechercher un *modus vivendi*.

L'occupation et la protection du territoire ne doivent pas se faire au détriment de l'agriculture ou des villageois. Dans le cadre des entrevues réalisées, certains répondants ont manifesté leur mécontentement à l'égard des personnes aisées qui arrivent d'ailleurs pour acheter des terrains à des prix inimaginables. Ces transactions rehaussent la valeur et les taxes foncières de façon déraisonnable, limitent les possibilités d'agrandissement des exploitants agricoles et risquent de brimer les résidents à revenus modérés et, par con-

séquent, le village peut se voir vider de ses habitants permanents. D'autre part, cette surévaluation des terres agricoles représente un des facteurs d'abandon des terres agricoles et nuit largement à la relève agricole, comme le souligne la déclaration suivante : « Tout n'est pas noir ou blanc. Il faut de la souplesse pour les terres de catégories 5 à 7. Les demandes à la CTAPQ doivent être réalistes et éviter de mettre en rivalité agriculteurs et non agriculteurs. » (Un répondant)

La répartition du nombre d'entreprises agricoles selon la principale source de revenu en 2004 permet de constater que, dans la MRC de Memphrémagog, la production bovine domine et regroupe près de 45 % des entreprises agricoles de la MRC (27 % pour l'Estrie). La production laitière arrive en second lieu avec 14,6 %, suivie de l'horticulture (13,6 %), de l'acériculture (7,5 %) et des grandes cultures (5,5 %). Suivent la production ovine (4,5 %), celle du porc (2,5 %) et d'autres élevages (6,5 %). En gros, des 199 entreprises agricoles de la MRC, plus de 70 % tirent leur principal revenu de l'élevage. Elles représentent 9 % des entreprises en production animale de la région. À la lumière de ces données, on peut donc affirmer que la vocation agricole de la MRC de Memphrémagog est de type élevage puisque la production végétale ne représente que 26 % des revenus agricoles. La figure 1 illustre les principaux paramètres reliés à la production agricole de la MRC, lesquels s'appliquent à l'ensemble du Québec.

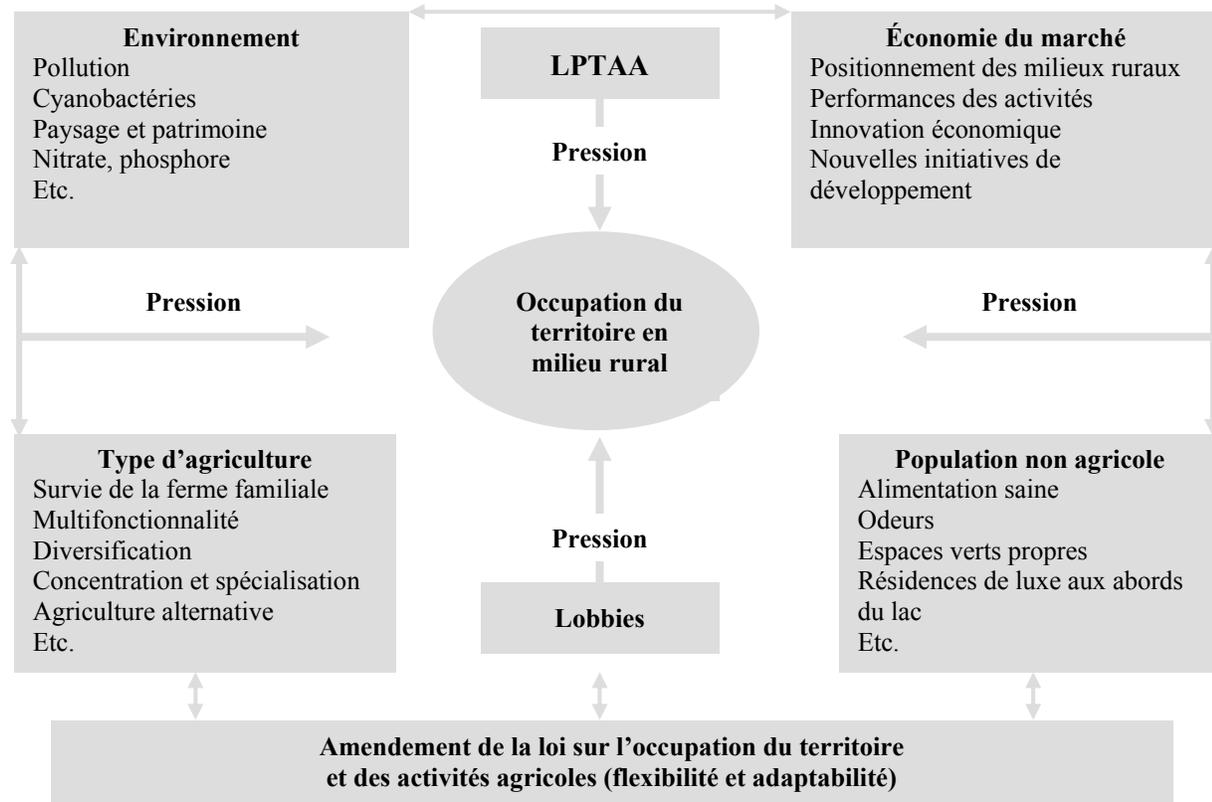
Pour que l'agriculture puisse jouer un rôle d'occupation et surtout de protection du territoire, nous suggérons une **nouvelle orientation vers une forme d'agriculture multifonctionnelle et de proximité**. Cette forme s'appuie, entre autres, sur la diversification agricole et le rapprochement entre résidents agricoles et non agricoles via certaines pratiques, à savoir : l'auto-cueillette, les *farmer's markets*, le jardinage collectif, l'accès de jeunes familles à de petites terres agricoles pour pratiquer une agriculture plus verte et plus familiale et la promotion d'activités agrotouristiques. Ce virage stratégique d'occupation du territoire par des activités agricoles et para-agricoles ne peut se concrétiser sans que les élus locaux de la région se dotent d'une vision globale et concertée à l'égard du développement local dans l'ensemble de l'Estrie.

Plusieurs répondants ont fait allusion à l'opportunité de favoriser l'achat local en se référant aux potentialités

tés existantes au sein de la MRC de Memphrémagot et à la volonté de certains résidents de mettre de l'avant de nouvelles productions agricoles exigeant des surfaces de production relativement petites. Cette idée de favoriser une agriculture tributaire de circuits

courts de commercialisation a déjà été avancée en France, au début des années 1980, dans certains milieux favorables à une agriculture alternative (par rapport à l'agriculture spécialisée et appuyée sur les rendements d'échelle).

**Figure 1 – Problématique générale de l'occupation du territoire rural**



Il y a donc place à la prudence lorsqu'on songe à une agriculture innovante. Et parfois, celle-ci est tout à fait possible sans devoir faire appel à des modifications de la *Loi sur la protection des sols agricoles*. Le succès, aussi rapide que remarquable, de l'entreprise *Bleu Lavande* représente le meilleur exemple de l'apport d'un nouveau résident à cette agriculture innovante et multifonctionnelle dont les possibilités à l'intérieur de la MRC sont dignes d'intérêt.

### Conclusion

Dans un contexte où l'on recherche des initiatives visant le freinage de la dévitalisation et l'accélération de l'occupation du territoire en milieu rural, il convient de rappeler que le développement local durable fait appel à une vision stratégique. Ainsi, toute initiative (sociale, économique, agricole ou non agricole, culturelle et autres) susceptible de relancer la dynami-

que locale et l'occupation d'un territoire en milieu rural ne doit nullement s'éloigner du processus stratégique. Au contraire, il incombe aux décideurs et aux acteurs locaux de l'exploiter adéquatement.

La MRC est considérée comme le lieu où peuvent s'exprimer certains besoins individuels ou collectifs ayant pour objectifs le renforcement identitaire, la quête de l'épanouissement et du sentiment d'appartenance à toutes sortes de valeurs, qu'elles soient agricoles, culturelles, sociales, économiques, touristiques ou autres. Aussi, elle est considérée, nous le répétons, comme une instance de gouvernance locale capable de s'occuper du développement et de valoriser les différents agents socio-économiques en vue de tirer le meilleur parti de ses atouts régionaux, à savoir agricoles, agroforestiers, agrotouristique, agriculture biologique et alternative, villégiature et récréotouristique, résidentiels, commerciaux, etc. Tout ceci, évi-

---

demment, implique que la stratégie mise en œuvre se situe dans une perspective d'occupation du territoire et de développement durable. ■

## Notes et références

- <sup>1</sup> Guillaume, R. (2005). « Globalisation, systèmes productifs et dynamiques territoriales : regards croisés au Québec et dans le Sud-Ouest français », Paris L'harmattan, 327 p.
- <sup>2</sup> De Courson, J. (2005). *L'appétit du futur: voyage au cœur de la prospective*, Paris, Éditions Charles Léopold Mayer, 125 p.
- <sup>3</sup> Torre, A, et M. Filippi (2005). *Proximités et changements socio-économiques dans les mondes ruraux*, Paris INRA Éditions, 332 p.
- <sup>4</sup> Dupuis, C. et A. Burmeister (2003). *Entreprises et Territoires : les nouveaux enjeux de la proximité*, Paris, La documentation française, 134 p.

- <sup>5</sup> Bonini, N. et F. Clavairolle (2004). « La néo-ruralité comme recherche de nouvelles formes de bien-être », *Informations sociales*, n° 114, p. 104-115.
- <sup>6</sup> OCDE (2006). *The new Rural Paradigm: Policies and Governance*, OCDE Publishing, 164 p.
- <sup>7</sup> <http://nre.concordia.ca>
- <sup>8</sup> Tiré de « Portrait de la contribution de l'agriculture au développement rural du Québec », Solidarité rurale du Québec, mars 2007, p. 45.
- <sup>9</sup> Rapport annuel de gestion 2006-2007 de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), Gouvernement du Québec, 76 p.  
[http://www.cptaq.gouv.qc.ca/fileadmin/fr/publications/publications/rannuel/rap\\_annuel20062007/contenu/pdf/rapport1.pdf](http://www.cptaq.gouv.qc.ca/fileadmin/fr/publications/publications/rannuel/rap_annuel20062007/contenu/pdf/rapport1.pdf)
- <sup>10</sup> Solidarité rurale du Québec (2007). « Portrait de la contribution de l'agriculture au développement rural du Québec », *SRQ*, mars 2007, 69 p.

**Publicité**

**Revue PME**